



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

2 DÉCEMBRE 2020

LETTRE D'INFORMATION

en Nouvelle-Aquitaine

« Avec France Relance, reprendre notre destin en main, construire la France de 2030 »



Édito



Avec France Relance, le Président de la République l'a rappelé, l'objectif est de bâtir la France de 2030. La crise révèle notre capacité à innover et à agir ensemble. C'est pourquoi l'ensemble des services de l'État en région est mobilisé. L'État se place auprès des collectivités locales et des entreprises afin de territorialiser efficacement ce plan de relance et de déployer rapidement les mesures qui le composent. En Nouvelle-Aquitaine, cette relance doit se fondre au sein de chaque territoire.

*Fabienne BUCCIO
Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine*

Thèmes abordés cette semaine

ÉCOLOGIE 2

Décarbonisation de l'industrie 2

COMPÉTITIVITÉ 2

Soutien à l'investissement industriel 3

Secteurs stratégiques 3

Fonds de soutien à l'investissement industriel dans les territoires 3

Guichet industrie du futur 4

Décarbonisation de l'industrie

Dans le cadre du Fonds de décarbonation de l'industrie (appel à projets IndusEE de l'ADEME pour le soutien aux projets d'efficacité énergétique d'un montant d'investissement supérieur à 3 millions d'euros, clôturé le 20 octobre), l'instruction des candidatures est finalisée et a fait l'objet d'un passage en commission nationale des aides de l'ADEME le 25 novembre. L'annonce des lauréats doit intervenir prochainement.

L'appel à projets visant à soutenir financièrement la vente de matières plastiques recyclées à destination des régénérateurs de matière est clôturé depuis le 26 octobre. L'annonce des lauréats doit intervenir prochainement.

Le dispositif d'intervention de l'ADEME pour les bilans gaz à effet de serre dans le secteur agricole (aide au diagnostic gaz à effet de serre, potentiel des sols et vulnérabilité des exploitations agricoles, définition d'un plan d'actions global) est en cours de définitif et sera publié mi-décembre, pour une enveloppe nationale de 10 M€.

Tous les appels à projets, dont ceux au titre de France Relance, sont répertoriés sur : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/>

Concernant le soutien au tourisme durable, un appel à manifestation d'intérêt national, doté de 50 M€ doit être lancé cette semaine, avec l'objectif de mobiliser des relais territoriaux de proximité pour inciter les établissements touristiques d'hébergement à investir dans des équipements plus écologiques, et les établissements de restauration à établir et mettre en place des plans d'action en faveur d'une alimentation durable et locale.

Référent SGAR : **Fabrice Cytermann**
fabrice.cytermann@nouvelle-aquitaine.gouv.fr

COMPÉTITIVITÉ

Soutien à l'investissement industriel

Actualités :

- › Un calendrier prévisionnel des appels à projets a été publié. Il doit permettre un meilleur suivi des dispositifs (dates d'ouverture et de fermeture, thématique). Il est disponible [ici](#).
- › La mise en œuvre du volet nucléaire du plan de relance, doté de 470 M€, a été annoncée ([communiqué de presse](#)). A noter notamment un appel à projets portant sur le soutien à l'investissement et à la modernisation de l'industrie nucléaire. Il est disponible avec l'appel à projets pour les secteurs critiques (automobile, aéronautique, résilience) [ici](#).
- › Mise en ligne d'une plateforme de suivi des indicateurs du plan de relance : [ici](#).

Rappel : un portail en ligne décrit toutes les mesures de soutien aux entreprises. Il est disponible [ici](#). Dans le cadre de la crise sanitaire, un numéro dédié a été ouvert pour répondre aux questions des entreprises en difficulté : 0806 000 245 (appel non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au vendredi de 9h à 12h puis de 13h à 16h)

Référent SGAR : **Colin Ducrotoy**
colin.ducrotoy@direccte.gouv.fr

Secteurs stratégiques

L'appel à projets vise à soutenir des projets qui contribuent à la souveraineté du pays. Pour l'automobile, l'aéronautique et le nucléaire, il vise également à soutenir des projets de modernisation ou de diversification. Le premier appel à projet a été clôturé le 17/11. Un nouvel appel à projets est ouvert jusqu'au 1^{er} juin (lien [ici](#)).

Secteurs concernés : automobile, aéronautique, nucléaire, agro-alimentaire, électronique, santé, intrants pour l'industrie et 5G.

Enveloppes :

- › Automobile : 200 M€ par an en 2020-2022
- › Nucléaire : non précisé
- › Aéronautique : 100 M€ par an en 2020-2022 (anticipation de 100 M€ de crédits 2021 dès 2020, conjointement avec le fonds automobile)
- › Résilience (autres secteurs stratégiques) : 100 M€ en 2020 puis 300 M€ par an en 2021-2022

Cible :

Entreprises ou consortiums d'entreprises. Projets d'investissement de minimum 200 k€ (automobile, aéronautique et nucléaire), de minimum 1 M€ pour les autres secteurs.

Processus :

- › Les entreprises candidatent sur la plateforme Bpifrance
- › COFIL DGE pour le passage en instruction financière par Bpifrance
- › 3 relèves jusqu'au 1^{er} juin : 26 janvier, 31 mars et 1^{er} juin
- › COFIL DGE pour la sélection après instruction par Bpifrance
- › Co-instruction DGE et Direccte Nouvelle-Aquitaine qui formulent un avis en opportunité
- › Annonce des lauréats et conventionnement

Une foire aux questions très bien construite constitue le premier niveau d'information pour les entreprises (disponible [ici](#)).

Référent Aéronautique : cedric.porta-bonete@direccte.gouv.fr et david.lebrun@direccte.gouv.fr

Référent Automobile : ronan.bernard@direccte.gouv.fr

Référent Autres secteurs stratégiques : marina.galicki@direccte.gouv.fr

Fonds de soutien à l'investissement industriel dans les territoires

Ce fonds vise à soutenir des projets industriels à fort impact dans les territoires sur lesquels ils sont implantés (création d'emploi, structuration de la filière, ...). Il est actuellement ouvert jusqu'au 31/12 et sera vraisemblablement prolongé. Il est ouvert à tous les secteurs industriels.

Enveloppe :

150 M€ en 2020, 150 M€ en 2021, 100 M€ en 2022. Enveloppe 2020 déjà épuisée, anticipation de 100 M€ sur les crédits de 2021 annoncée le 9/11.

Processus :

- › Les entreprises candidatent sur la plateforme démarches-simplifiées ([ici](#))
- › Revue d'accélération pour la sélection après instruction par Bpifrance
- › Co-instruction Direccte et Conseil régional
- › Annonce des lauréats et conventionnement
- › Revue d'accélération pour passage en instruction financière par Bpifrance

La sélection est issue d'une codécision de la Préfète de Région et du Président du Conseil régional.

Détails et foire aux questions disponibles [ici](#).

Référents :

colin.ducrotoy@direccte.gouv.fr

gilles.delotte@direccte.gouv.fr

Guichet industrie du futur

Un dispositif de subvention des investissements dans l'industrie du futur (robots, machines, logiciels, etc.) a été mis en place. Il permet aux entreprises de solliciter une subvention de 40% de l'investissement en déposant une demande auprès de l'Agence des services de paiement (ASP). Il remplace un mécanisme de suramortissement. Toutefois, il n'est ouvert avec des conditions préférentielles que jusqu'au 31 décembre 2020. La demande se fait [ici](#).

Cible :

PME et ETI qui investissent dans des technologies de l'industrie du futur. Un arrêté identifie les équipements inclus qui correspondent à une large gamme d'équipements industriels (robots, commandes numériques, cobots, fabrication additive, logiciels de production...)

Enveloppe : 120 M€ en 2020

Processus :

- › envoi d'un formulaire (très synthétique) et des devis signés par l'entreprise. L'ASP lui notifie alors les dépenses prises en compte et l'entreprise recevra la subvention notifiée sur présentation de la facture acquittée.

Référent :

damien.uteau@direccte.gouv.fr



Retrouvez l'ensemble des mesures du plan de relance

planderelance.gouv.fr

